

# Des mesures alternatives

# au PIB

Florence Jany-Catrice,  
maître de conférences  
à l'université de Lille-1 (59).

**Comment construire une « bonne » mesure de la richesse ou du bien-être d'une société et de son progrès ? C'est une question délicate que certains pans de la recherche économique ne se posent plus, trop préoccupés par le fonctionnement harmonieux des modèles. Insatisfaits des indicateurs usuels, notamment du fait de la place qu'ils occupent dans les débats, dans les évaluations et dans les modélisations, conscients qu'existent des décalages (croissants) entre l'amélioration du bien-être et les chiffres de la croissance, des chercheurs tentent de construire des mesures qui visent à « mieux » évaluer la richesse ou le progrès sur la base d'indicateurs synthétiques « alternatifs » au PIB (produit intérieur brut).**

**Ces initiatives se multiplient depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. Elles ont pour objectif de construire des indicateurs reflétant plus efficacement l'amélioration (ou la dégradation) du bien-être des sociétés.**

1. Pour une recension plus exhaustive de ces initiatives, voir J. Gadrey et F. Jany-Catrice, 2003.

Pour classer ces initiatives (certaines anciennes, d'autres émergentes), on peut poser, et discuter, trois questions simples :  
– Comment la comptabilité nationale traite-t-elle la question des services domestiques « externalisés » (suivant les conventions, un homme qui épouse sa femme de ménage réduit la croissance; une mère qui fait garder ses enfants crée plus de richesses qu'en les gardant elle-même)?  
– La comptabilité nationale mesure-t-elle le progrès social (ainsi, aux États-Unis, on assiste à une croissance soutenue du PIB avec un taux

de pauvreté humaine en hausse) ?  
– Comment prend-on en compte la destruction des ressources naturelles non renouvelables (effets irréversibles de la pollution sur l'environnement naturel par exemple) ?

On se concentre ici sur les initiatives portant sur la construction d'indicateurs dits « synthétiques » parce qu'ils ont pour ambition de mesurer les dimensions de la richesse en les résumant en une seule valeur à l'instar du PIB. Parmi elles, on en a retenu deux car leur notoriété s'accroît et parce qu'elles sont caractéristiques des débats en cours<sup>1</sup>.

## Une mesure alternative des activités

Les initiatives anciennes partant des travaux de la comptabilité et visant à corriger le PIB aboutissent à une mesure alternative des activités contribuant à la richesse des pays. Historiquement, c'est dans le cadre de la construction de systèmes nationaux de comptabilité nationale que l'on trouve les premières réflexions sur la mesure du bien-être ou de la richesse, avec ce que ces réflexions et les indicateurs et mesures qui les accompagnent comportent de soubassements théoriques et de conventions de définitions et de mesure.

Les indicateurs produits par les systèmes des comptes nationaux se sont construits, au cours de l'histoire très récente, une légitimité telle qu'ils sont encore aujourd'hui mis en avant dans la plupart des analyses économiques (le PIB est l'« une des grandes inventions du xx<sup>e</sup> siècle » selon le Bureau of Economic Analysis<sup>2</sup>, 2000), utilisés dans les modélisations économiques<sup>3</sup> ou encore amplement diffusés par les médias économiques<sup>4</sup>.

Malgré le scepticisme de la plupart des comptables nationaux, les travaux foisonnent qui partent de ce cadre pour construire une meilleure mesure de la richesse créée ou du bien-être. Le plus connu d'entre eux est le travail, controversé, de W. Nordhaus et J. Tobin qui, en utilisant un critère dit d'« utilité faible », ont tenté de déduire de la mesure du PIB les éléments ne contribuant pas à la richesse économique. Ils suppriment ainsi de la production totale celle de biens de capital (production finale dont l'objet est le remplacement ou l'accumulation du capital) car l'investissement ne contribue pas directement à la consommation. Ils déduisent également une partie de la consommation collective (dépenses publiques) du fait qu'elle n'est pas nécessairement utile, invoquant plusieurs arguments : – une partie des dépenses publiques

doit être considérée comme un investissement (et reclassée comme telle) et non comme une consommation : c'est le cas des services d'éducation, de santé publique, mais aussi de certains services directement consommés par les individus (transport et logement) ;

– une autre partie des dépenses publiques doit être soustraite. Il s'agit des « regrettables »<sup>5</sup>, notion qu'ils introduisent de façon assez restrictive et qui sera largement utilisée et élargie par la suite. Les « regrettables » représentent ici les dépenses finales réalisées pour des raisons de sécurité, de prestige ou de diplomatie, la plus conséquente d'entre elles étant les dépenses de Défense nationale, qui n'enrichissent finalement pas la nation, selon les auteurs. La consommation des ménages est elle-même corrigée à la baisse en excluant les « consommations intermédiaires et consommations défensives » qui ne contribuent pas au bien-être. Est soustraite de la consommation privée une partie des dépenses privées effectuées pour raisons professionnelles (par exemple le transport sur le lieu du travail, ce qu'on appelle le *commuting*).

Dans cette perspective, sont également déduites les externalités négatives liées à l'urbanisation et à la congestion qui en résulte<sup>6</sup>. Il peut s'agir d'une réduction d'accès aux biens libres tels que l'air pur, une faible densité de population, une proximité du travail, etc.

Ces ajustements posent bien des questions. Par exemple, en matière de regrettables, on peut se poser les questions suivantes :

– L'urbanisation ne conduit-elle qu'à des désagréments? Comment sont évalués les agréments?

– Quelles sont les frontières de la valorisation de l'activité. Autrement dit : où s'arrêter ? Si les conditions de vie dans les sociétés industrielles peuvent être responsables de dépenses supplémentaires de santé, de contrôle de la pollution, de sécurité etc., c'est-à-dire des dépenses largement « correctives », dans ce

cas, la majorité des dépenses liées à la vie moderne ne peuvent-elles pas être considérées comme « correctives » ? Le commerce, les transports, les finances, l'État, l'information, même les loisirs, peuvent, selon le point de vue adopté, être perçus comme ayant une fonction corrective. – Quel devrait être la situation initiale à partir de laquelle construire cette évaluation ?

En général, ces approches étudient également l'élargissement des frontières de la production, notamment en proposant une évaluation (très souvent monétaire) du travail domestique, du bénévolat, voire des loisirs qui sont des composantes de la richesse d'une nation et qui sont ignorés dans les comptes centraux de la comptabilité nationale<sup>7</sup>. Qu'en est-il de la prise en compte d'aspects environnementaux : l'épuisement des ressources et la pollution ? Dans les comptes nationaux « classiques », les aspects environnementaux ne sont pas traités. Comme le pose très clairement et sans ambiguïté André Vanoli (2002, p. 354), les problèmes environnementaux sont provoqués sans le consentement des unités qui seront affectées et « aucune valeur ne leur est imputée dans le Système ». Déduire du PIB les coûts d'épuisement des ressources, les coûts liés à la pollution (l'un et l'autre soulevant, d'ailleurs, de grandes difficultés d'évaluation quantitative) ou les dépenses de consommation défensive est donc en nette rupture avec les systèmes de comptabilité nationale<sup>8</sup>. Dans leurs travaux de 1972, W. Nordhaus et J. Tobin ne tiennent pas réellement compte de ces aspects environnementaux.

Plus récemment, un institut californien (Redefining Progress), s'inspirant de leurs travaux, a produit un nouvel indicateur : le GPI (*Genuine Progress Indicator*, ou indicateur de progrès véritable), part de la mesure traditionnelle de la consommation des ménages. Diverses contributions à la « vraie » richesse et au bien-être (par exemple l'activité bénévole, le

2. « GDP: One of the Great Inventions of the 20th Century », Survey of Current Business, January 2000.

3. Étienne Chapron (1992) reconnaît que les analystes économistes et sociaux considèrent souvent que le revenu ou la consommation donnent une image correcte du niveau de vie, ou du bien-être.

4. Cf, par exemple, l'article d'Arnaud Leparmentier dans *Le Monde* du 15 janvier 2002 ainsi que la réponse de Jean Gadrey dans *Le Monde* du 23 janvier 2002.

5. Les « regrettables » sont plus largement considérées aujourd'hui comme des dépenses dites « destructives ». Pour illustration, elles incluent les dépenses liées au crime, les dégrèvements de pollution, les accidents automobiles. Ce concept est proche de ce que P. Viveret (2002) appelle dans son rapport « Les indicateurs de destruction ».

6. Ce ne sont pas les premiers à le faire. Dès 1949, Kuznets s'intéressait aux « coûts gonflés de la civilisation urbaine » qui incluent des dépenses aussi diverses que les services bancaires entraînés par l'appartenance à une économie monétaire, les cotisations syndicales, les coûts liés à la vie dans les villes, etc. (cité par A. Vanoli, 2002).

7. Voir le rapport de J. Gadrey et F. Jany-Catrice, 2003.

8. « Le SCN rejette l'idée qu'il conviendrait de les exclure de la consommation finale. Poussé à l'extrême, ce raisonnement aboutirait à la conclusion que la consommation n'améliore que rarement le bien-être » (André Vanoli, 2002, p. 356), ce qui pose évidemment problème.

travail domestique) sont ajoutées. D'autres valeurs estimées des « richesses perdues » sont soustraites, notamment certaines richesses naturelles (destruction de la couche d'ozone, autres dommages à l'environnement, destruction de ressources non renouvelables) mais aussi sociales (coût social du chômage, des délits, des accidents de la route, progression des inégalités). Dans cette « comptabilité nationale (très) élargie », on évalue (tant bien que mal) en unités monétaires tous ces effets ajoutés ou retranchés, par exemple la valeur (ajoutée) du travail bénévole, la valeur (perdue) liée aux dommages à l'environnement, etc. Les résultats des évaluations proposées par le GPI pour les États-Unis sur la période 1950-1998 sont assez spectaculaires (voir le graphique ci-contre). Alors que la richesse économique brute par personne a presque triplé en cinquante ans, la richesse économique, sociale et écologique nette par personne a fort peu progressé, et elle a même régressé depuis 1980.

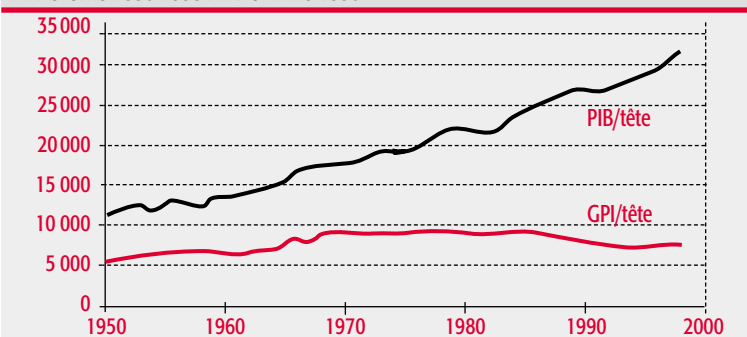
### Des propositions d'indicateur synthétique de la mesure du progrès sociétal : l'IDH et l'IBEE

#### L'IDH : INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'indicateur de développement humain est un concept issu des travaux d'A. Sen et construit sous le contrôle de l'institution du PNUD dont les objectifs politiques sont clairement affichés. Cet indicateur combine trois dimensions du développement humain : longévité, savoir et niveau de vie. De nombreuses critiques s'élèvent pour rappeler son caractère rudimentaire. Mais sa diffusion mondiale depuis le milieu des années quatre-vingt-dix a constitué un succès assez net auprès d'une grande diversité d'acteurs (institutionnels, politiques, civils). L'avantage évident

Source : PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2002

COMPARAISON PIB PAR TÊTE ET GPI PAR TÊTE : ÉTATS-UNIS 1950-1998 EN DOLLARS 1996



Source : <http://www.rprogress.org/projects/gpi/>

de l'IDH (et des indices qui l'ont accompagné dans les rapports ultérieurs du PNUD) est d'avoir permis que s'engage ce débat de remise en question de la domination du PIB et de sa croissance dans la mesure de la « richesse des nations ». Quelles que soient les limites des évaluations proposées par l'IDH,

celui-ci permet de dégager quelques tendances non dénuées d'intérêt. On constate ainsi, par exemple, que les pays nordiques ont un excellent classement en matière de réduction des inégalités (pauvreté, inégalités entre hommes et femmes), tout en restant bien classés en termes d'IDH (voir le tableau ci-dessous).

CLASSEMENT DES PAYS DÉVELOPPÉS SELON QUATRE INDICATEURS

Classement IDH (2000)	Classement selon le PIB/hab.	Pauvreté : IPH-2 (2000)	Inégalités de participation femmes/hommes IPF (2000)
1. Norvège	3	1. Suède	1. Norvège
2. Suède	17	2. Norvège	2. Islande
3. Canada	7	3. Pays-Bas	3. Suède
4. Belgique	9	4. Finlande	4. Danemark
5. Australie	12	5. Danemark	5. Finlande
6. États-Unis	2	6. Allemagne	6. Pays-Bas
7. Islande	5	7. Luxembourg	7. Canada
8. Pays-Bas	13	8. France	8. Allemagne
9. Japon	11	9. Japon	9. Nouvelle-Zélande
10. Finlande	16	10. Espagne	10. Australie
11. Suisse	6	11. Italie	11. États-Unis
12. France	18	12. Canada	12. Autriche
13. Royaume-Uni	20	13. Belgique	13. Suisse
14. Danemark	8	14. Australie	14. Belgique
15. Autriche	10	15. Royaume-Uni	15. Espagne
16. Luxembourg	1	16. Irlande	16. Royaume-Uni
17. Allemagne	15	17. États-Unis	17. Irlande
18. Irlande	4		18. Barbade
19. Nouvelle-Zélande	24		19. Bahamas
20. Italie	19		20. Portugal

## L'IBEE : INDICE DE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE

Lars Osberg et Andrew Sharpe, deux chercheurs canadiens dont les travaux sont de plus en plus relayés au niveau international, proposent une alternative intéressante à la mesure du PIB : « Nous postulons que le bien-être économique d'une société dépend du niveau de ses flux moyens de consommation, de sa capacité d'accumulation globale de stocks productifs, de l'inégalité dans la distribution des revenus individuels et du sentiment d'insécurité quant aux revenus futurs. Néanmoins, les coefficients de pondération attribués à chacune de ces composantes varieront en fonction des valeurs des différents observateurs. Cette étude montre que le débat public serait amélioré si l'on prenait explicitement en compte les aspects du bien-être économique masqués par les tendances moyennes du revenu et si les coefficients de pondération attachés à ces éléments devenaient transparents et faisaient l'objet d'une discussion. Quatre composantes caractérisent le bien-être économique : 1) les flux effectifs de consommation par habitant, qui incluent la consommation de biens et services marchands, les flux effectifs par habitant de biens et services non marchands et les changements dans la pratique des loisirs ; 2) l'accumulation nette dans la société des stocks de ressources productives, y compris l'accumulation nette de biens corporels et de parcs de logements, l'accumulation nette de capital humain et des investissements en recherche et développement (R&D), les coûts environnementaux et la variation nette du niveau de l'endettement extérieur ; 3) la répartition des revenus, selon l'indice de Gini sur l'inégalité, ainsi que l'ampleur et l'impact de la pauvreté ; enfin, 4) la sécurité économique contre le chômage, la maladie, la précarité des familles monoparentales et des personnes âgées » (2000, repris in *Travail et emploi*, janvier 2003, n° 93).

Source : L. Osberg et A. Sharpe, 2000.

9. Ils le font également pour d'autres pays en fonction des données disponibles.

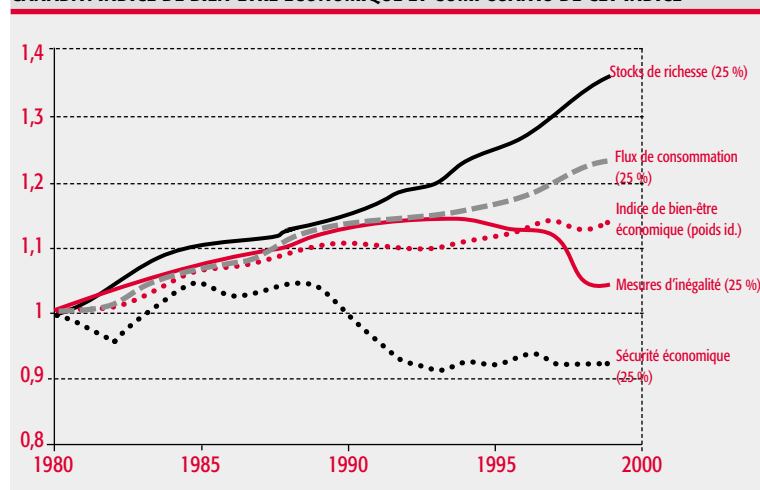
Cet indicateur est donc construit à partir de quatre dimensions constitutives du bien-être économique (voir le tableau ci-dessous).

COMPOSANTS ET PONDÉRATIONS DE L'INDICE DE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE	
Composants	Critères retenus
Consommation (25 %)	Consommation marchande par tête
	Dépenses gouvernementales par tête
	Travail domestique non rémunéré (valeur monétaire)
Stocks de richesses (25 %)	Stock de capital physique par tête (valeur monétaire)
	R&D par tête (valeur monétaire)
	Ressources naturelles par tête (valeur monétaire)
	Capital humain (coûts de l'éducation par personne)
	Moins : dette extérieure nette par tête
	Moins : coût de la dégradation de l'environnement (coût social estimé des émissions de CO2)
Égalité (25 %)	Prévalence de la pauvreté
	Coefficient d'inégalité de Gini (revenus après impôts)
Sécurité économique (25 %)	Risques liés au chômage
	Risques économiques liés à la maladie
	Risques de pauvreté des familles monoparentales
	Risques liés à la pauvreté pour les personnes âgées

Chacune des quatre dimensions du bien-être économique est affectée de la même pondération, mais comme cette construction est transparente, rien n'empêche, au terme d'un processus de décision établi, d'opter pour d'autres pondérations, notamment en fonction d'une aversion pour telle ou telle dimension du bien-être. On peut même imaginer des situations dans lesquelles les pays auraient une aversion nulle, par exemple, pour l'insécurité économique; il suffit dans ce cas d'affec-

ter le poids « 0 » à cette dimension. Les auteurs présentent des résultats comparés concernant l'évolution de cet indice de bien-être économique pour le Canada sur la période 1980-1999<sup>9</sup> (voir le graphique ci-dessous). On y voit que ce qui « tire » l'indice synthétique vers le bas, alors que la consommation matérielle et les stocks de richesses progressent, ce sont principalement les indicateurs d'inégalités et surtout d'insécurité économique.

### CANADA : INDICE DE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE ET COMPOSANTS DE CET INDICE



Source : L. Osberg et A. Sharpe, 2000.

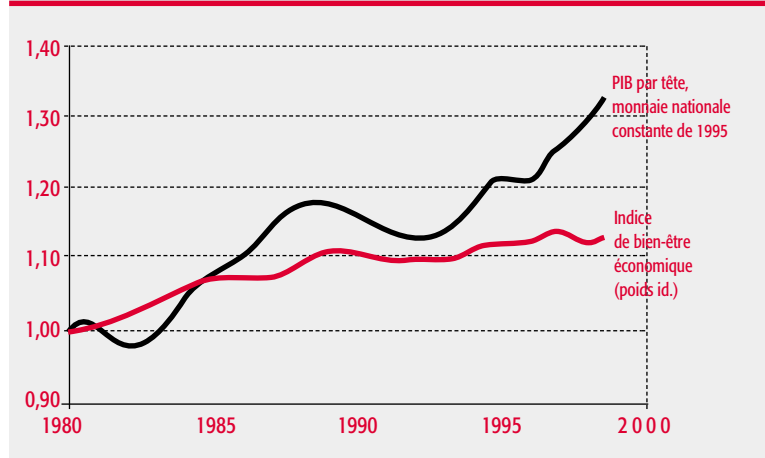
Le graphique ci-contre confronte les tendances du PIB et de l'IBE au Canada et montre très nettement que la croissance du PIB est en partie illusoire si l'on considère qu'elle est un reflet de la richesse d'un pays.

## Conclusion

L'intérêt de ces travaux est de présenter des évaluations qui articulent des dimensions du bien-être individuel et du bien-être sociétal. Certes les auteurs prennent les risques de l'imperfection « scientifique » mais aussi de la confrontation avec les différents protagonistes (chercheurs, statisticiens, politiques, société civile). Ils prennent aussi le risque de la confrontation avec les indicateurs existants, notamment le PIB, ce qui n'aurait peut être pas été nécessaire si cet indicateur synthétique par excellence n'avait pas dépassé les bornes de son propre champ et si les acteurs économiques et sociaux, à force de réappropriation (de passage de main en main comme dirait A. Desrosières), ne lui avaient pas attribué davantage de poids dans la mise en place des politiques que celle qu'il devrait occuper. La production d'indicateurs alternatifs ne se développera qu'à la condition que ces différents risques soient non pas supprimés, mais assumés.

Ces initiatives nécessitent également que soient posées de nouvelles conventions. Mais ceci ne pose pas de problème de principe en soi, puisque le PIB est lui aussi un outil de mesure historiquement situé et aux choix de calculs parfois très conventionnels. Elles nécessitent enfin que des choix éthiques soient posés. La « nouvelle priorité », comme

### CANADA : INDICE DE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE ET COMPOSANTS DE CET INDICE



Source : L. Osberg et A. Sharpe, 2000.

le disait fort justement Dominique Méda, est « de s'accorder collectivement sur ce qu'est une société riche, désirable, dans laquelle des condi-

tions de vie dignes conviennent à tous [...] Il nous faut décider collectivement des objectifs que nous avons à poursuivre » (1999, p. 308). ]

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- COBB Clifford, HALSTEAD Ted, ROWE Jonathan.** If the GDP is Up, why is America Down ? *The Atlantic Monthly*, October 1995, 17 p.
- GADREY Jean.** De la croissance au développement : quels indicateurs alternatifs ? *Futuribles*, décembre 2002.
- GADREY Jean, JANY-CATRICE Florence.** Développement et progrès social: quels indicateurs choisir ? *Alternatives économiques*, février 2003, n° 211, p. 70-74.
- GADREY Jean, JANY-CATRICE Florence.** *Les indicateurs de richesse et de développement, un bilan international en vue d'une initiative française.* Rapport pour la DARES, mars 2003.
- MÉDA Dominique.** *Qu'est-ce que la richesse ?* Paris : Aubier, 1999.
- NORDHAUS William, TOBIN James.** *Is Growth obsolete?* NBER and Columbia University Press, 1972, p. 1-92.
- Redefining Progress.** *Why Bigger isn't better, the Genuine Progress Indicator*, 2000. 1999 Update.
- SHARPE Andrew, OSBERG Lars.** Un indicateur de bien-être économique. *Travail et emploi*, janvier 2003, n° 93.
- SHARPE Andrew, MÉDA Dominique, JANY-CATRICE Florence et PERRET Bernard.** Débat sur l'indice de bien-être économique. *Travail et emploi*, janvier 2003, n° 93.
- VANOLI André.** *Une histoire de la comptabilité nationale*, Paris : La Découverte, 2002. (Repères).
- VIVERET Patrick.** *Les nouveaux facteurs de richesse.* Rapport pour le secrétariat d'État à l'Économie solidaire, 2002.